



Passion

Quand liberté rime avec sérénité



Assurance Mon Camping-car

Une assurance adaptée à vos besoins.





Avec Mon Camping-car, voyagez serein

Longs séjours loin de chez vous, week-end dépaysant en amoureux ou en famille, tournée des festivals... Pour tous vos voyages, une assurance qui vous protège vous, vos passagers, ainsi que votre véhicule.

Avec Mon Camping-car, choisissez entre trois formules aux garanties solides. Vous pourrez personnaliser votre assurance en choisissant des garanties et des options complémentaires correspondant à vos réels besoins. Ainsi vous savez exactement ce qui est compris dans votre contrat, et votre tarif est sans surprise.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Découvrez vos garanties indispensables

	TIERS MINI	TIERS ÉTENDUE	TOUS RISQUES
Responsabilité civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Garantie du conducteur	Plafond 250 K€ inclus / avec le Pack tranquillité jusqu'à 500 k€, 1 M€ en option.		
Assistance au véhicule	Franchise de 30 km en cas de panne et sans franchise en cas d'accident. Avec le Pack tranquillité, sans franchise kilométrique en cas de panne.		
Assistance aux personnes	✓	✓	✓
Incendie vol	✗	✓	✓
Catastrophes naturelles	✗	✓	✓
Catastrophes technologiques	✗	✓	✓
Événements climatiques et Attentat	✗	✓	✓
Dommages tous accidents et vandalisme	✗	✓	✓
Bris de glace	✗	✓	✓
Véhicule de remplacement	✓	✓	✓
Indemnisation renforcée	✗	✓	✓
Assistance renforcée	✓	✓	✓
Vol isolé du contenu (effets personnels)	✗	✓	✓
Protection juridique	✓	✓	✓



✓ Incluse ✓ En option ✗ Non proposée



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Adaptez votre assurance à vos besoins

1. Choix de votre formule de base

Vous avez le choix entre 3 formules, **avec différents niveaux de couverture**, à moduler selon vos besoins, votre profil et votre budget.



Tiers mini



Tiers étendue



Tous risques

Quelle que soit la formule choisie, **vos garanties indispensables sont incluses** :



Responsabilité civile
(garantie obligatoire)



Défense pénale
et recours suite
à accident



Sécurité
conducteur



Assistance

2. Renfort de votre protection avec le « Pack Tranquillité »

- **Assistance 0 km** même en cas de panne
- **Sécurité du conducteur incluse** jusqu'à 1 M € d'indemnisation





DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Adaptez votre assurance à vos besoins

3. Personnalisation de votre assurance pour répondre à vos besoins spécifiques



VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Disposez d'un véhicule de prêt pendant que le vôtre est indisponible⁽¹⁾.
Mise à disposition d'une voiture de location jusqu'à :

- 7 jours en cas de panne,
- 15 jours en cas d'accident ou d'incendie,
- 30 jours en cas de vol.



PROTECTION JURIDIQUE

En cas de litige concernant votre automobile⁽²⁾ (achat, vente, location, réparation, centre de contrôle technique, fourrière, usurpation des plaques), une équipe de juristes :

- vous renseigne sur vos droits et obligations,
- vous oriente sur les démarches à réaliser,
- assure votre défense pénale auto hors accident.



VOL ISOLÉ DU CONTENU

Si vos effets personnels présents dans le camping-car sont volés avec effraction, ils sont garantis même si le véhicule lui-même n'est pas volé⁽³⁾.



ASSISTANCE RENFORCÉE

En cas de problème, votre couverture est renforcée : une durée d'hébergement plus longue, une prise en charge du remorquage plus élevée, un véhicule de prêt de catégorie supérieure⁽⁴⁾.



(1)(2)(3) Selon clauses et conditions du contrat.

(4) Si l'option véhicule de remplacement est souscrite.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Ajustez vos niveaux de franchises

La franchise correspond à la somme qui reste à votre charge lors d'un sinistre. Mon Camping-car propose pour certaines garanties 2 types de franchises : proportionnelle ou forfaitaire avec différents niveaux. Vous pouvez ainsi moduler votre franchise et ajuster au mieux votre cotisation.

1. Incendie, vol, événements climatiques, attentats, dommages tous accidents

Pour l'ensemble de ces garanties, les franchises forfaitaires et proportionnelles se déclinent chacune en 2 niveaux au choix : standard ou réduit.

LES FRANCHISES « FORFAITAIRES » :

Pour un maximum de sécurité, le montant est fixe et connu à la souscription, peu importe le coût du sinistre.

LES FRANCHISES « PROPORTIONNELLES » :

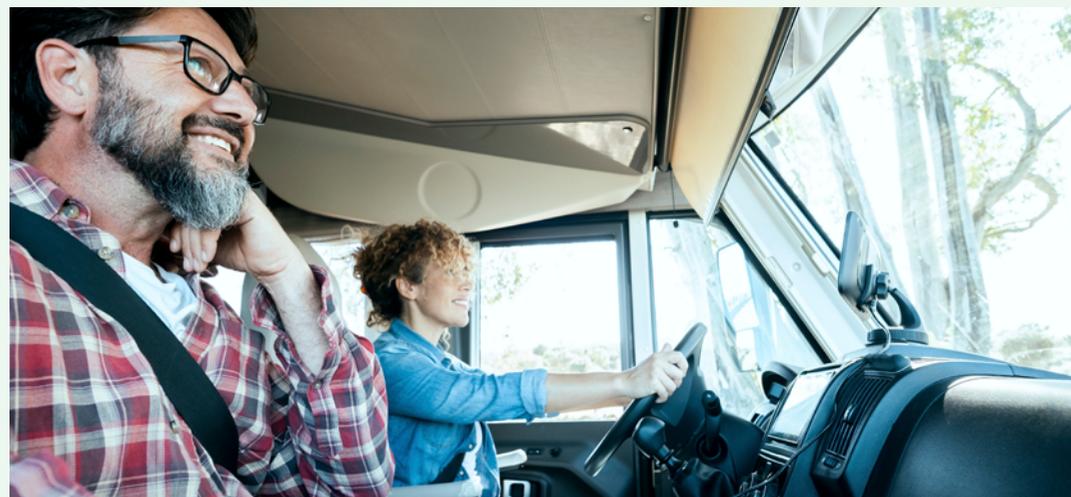
Pour des tarifs plus avantageux, seul le plafond est fixe et connu à l'avance. Le reste varie en fonction du sinistre.

2. Bris de glace

La franchise bris de glace est proportionnelle : elle varie selon le montant des dommages pris en charge au moment du sinistre.

Le plafond est connu à l'avance.

Aucune franchise ne s'applique en cas de réparation.





DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Découvrez l'indemnisation renforcée

Si votre véhicule est volé ou détruit⁽¹⁾ suite à un sinistre garanti par votre contrat, l'indemnisation renforcée vous permet de bénéficier d'une meilleure indemnisation. Découvrez les conditions de notre garantie.

1. Vous êtes propriétaire du véhicule

VOTRE VÉHICULE DE 2 ANS OU PLUS A ÉTÉ VOLÉ OU DÉTRUIT

Avec la garantie indemnisation renforcée, vous bénéficiez de l'indemnisation à la valeur à dire d'expert (VADE) + 20 %.

Âge du véhicule
> ou égal à 2 ans



VADE + 20 %
(minimum = 1 000 €)

Sans la garantie indemnisation renforcée, vous ne bénéficiez que de la VADE.

À NOTER

La VADE est la valeur du véhicule juste avant le sinistre, déterminée par l'expert selon les conditions du marché automobile.

POUR LES VÉHICULES DE MOINS DE 2 ANS

Il n'existe pas d'indemnisation renforcée. L'indemnisation correspond UNIQUEMENT à la valeur d'achat (sur facture).

(1) C'est-à-dire que votre véhicule est économiquement ou techniquement irréparable.

(2) Selon clauses et conditions du contrat.

(3) Remboursement de l'apport initial ou de la majoration de votre 1^{er} loyer avec un abattement de 20 % par an à partir de la 3^e année, jusqu'à - 80 % à partir de la 6^e année dans la limite de 5 000 €.

2. Vous êtes locataire de votre véhicule

Si votre véhicule est volé ou détruit, le contrat de location est de fait résilié avant son terme et vous devrez supporter une perte financière, qui n'est en général pas totalement couverte par l'assurance.

Avec l'indemnisation renforcée spécifique pour le leasing, vous serez remboursé :

■ de la créance du loueur

Valeur du véhicule
à dire d'expert
(VADE)

+

Loyers restant dus
jusqu'à la fin du
contrat de location⁽²⁾

+

Indemnités pour rupture
anticipée
(selon les termes du
contrat de location)⁽³⁾

■ de votre apport initial

+

Remboursement apport Initial / majoration
du 1^{er} loyer, jusqu'à 5 000 €⁽³⁾



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Bénéficiez d'avantages personnalisés

1. Votre fidélité récompensée

Une dégressivité s'applique sur les franchises des garanties Dommages tous accidents, Incendie, Vol, Événements climatiques et Attentats⁽¹⁾.

Dès 2 ans sans sinistre (hors Responsabilité civile, bris de glace et catastrophes naturelles), vos franchises sont réduites de 10 % tous les 2 ans.

Réduction sur vos franchises Dommages tous accidents, Incendie, Vol, Événements Climatiques et Attentats

Si vous faites réparer votre véhicule	Après 2 ans sans sinistre	Après 4 ans sans sinistre	Après 6 ans sans sinistre	Après 8 ans sans sinistre
	- 10 %	- 20 %	- 30 %	- 40 %

2. Toujours à vos côtés si vous changez de véhicule

Votre ancien véhicule reste **assuré gratuitement le temps de sa vente**⁽²⁾.



(1) La dégressivité ne s'applique pas sur la franchise « dépassement kilométrique » ni sur la franchise « autres conducteurs ».

(2) Maintien des garanties pour l'ancien véhicule si reportées sur le nouveau véhicule. L'ancien véhicule reste assuré : lors d'essais en vue de sa vente ou de déplacements exclusivement privés, dans la limite de 60 jours suivant la date d'effet du remplacement.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions

Profitez de nos services d'assistance



DÉPANNAGE EN MOINS D'UNE HEURE

Vous avez besoin d'assistance, d'être dépanné ou remorqué suite à une panne ou à un accident ? AXA Assistance est à votre service 24/7, où que vous soyez en France métropolitaine.

Nous nous engageons à intervenir en moins d'une heure après votre appel, et si ce délai n'est pas tenu, nous vous indemnisons de 30 euros⁽¹⁾.

Le AXA

Avec le **Service Auto à Domicile**, lorsque votre véhicule est endommagé mais encore en état de rouler, à la suite d'un sinistre garanti, AXA vous évite de faire des allers-retours au garage⁽²⁾.

- **Nous récupérons gratuitement le véhicule endommagé et livrons un véhicule de prêt** de catégorie A (petite citadine) sur le lieu de votre choix.
- **Vous n'avez pas à vous déplacer au garage**, même pour l'expertise.
- **Nous vous rapportons votre véhicule réparé et lavé, sur le lieu** et à la date de votre choix.
- **La garantie constructeur est préservée.**
- **Les réparations sont garanties à vie.**



LE + PRÉVENTION JOKER POUR LES MOINS DE 25 ANS

Si vous n'êtes pas en état de conduire, et ce quelle qu'en soit la raison, nous vous aidons à éviter l'accident en **vous offrant jusqu'à 5 retours en taxi par an** grâce à la garantie Joker⁽³⁾.



LE + CONFIANCE ALBATROS

Si vous êtes victime d'un accident portant atteinte à votre intégrité physique ou psychique, un conseiller dédié prend en charge votre dossier de A à Z.

Nous allons au-delà de la simple indemnisation et mettons en place des services sur mesure : accompagnement au quotidien, aménagement du véhicule ou du logement...

C'est la démarche **Albatros**.



- (1) Sous réserve de souscription de la garantie Assistance au véhicule, l'engagement de « Dépannage en moins d'une heure sinon recevez 30€ » porte sur le délai entre le moment où le n° de dossier d'assistance est attribué et le moment où le dépanneur se présente sur le lieu d'immobilisation du véhicule, en France métropolitaine. Il est limité aux véhicules auto 4 roues de moins de 3,5 T, à l'exclusion des quads, caravanes, véhicules utilitaires et véhicules avec remorque. Il ne s'applique pas en cas de force majeure et tout événement susceptible d'entraver la libre circulation des véhicules comme notamment les grèves de poids lourds, de transports en commun, les inondations, le verglas et les chutes de neige, durant les périodes de grands départs déterminées par Bison Futé comme étant orange, rouges ou noires, ainsi que les zones soumises à une réglementation particulière comme les autoroutes, voies express et périphériques.
- (2) Service Auto à Domicile : service soumis à conditions. Proposé en France continentale pour tout véhicule de moins de 3,5 tonnes encore en état de rouler suite à un sinistre garanti. En inclusion dans Mon Auto et Mon Camping-car. Service non proposé quand la prise en charge n'est pas délivrée ou si une expertise à titre conservatoire est nécessaire ou encore si le véhicule est endommagé suite à de la grêle, une inondation, une catastrophe naturelle ou une tentative de vol.
- (3) Joker : 5 retours en taxi offerts par an pour les jeunes conducteurs. Il s'agit de la garantie « Joker Prem' Auto » réservée aux conducteurs de moins de 25 ans, valable quelle que soit la cause de l'incapacité de conduire pour un trajet de moins de 50 km du domicile et dans la limite de 5 interventions par an. Selon clauses et conditions du contrat.



DÉCOUVREZ
vos garanties
indispensables



ADAPTEZ
votre assurance
à vos besoins



AJUSTEZ
vos niveaux
de franchises



DÉCOUVREZ
l'indemnisation
renforcée



BÉNÉFICIEZ
d'avantages
personnalisés



PROFITEZ
de nos services
d'assistance



SOYEZ ATTENTIF
aux exclusions



Soyez attentif aux exclusions

Et pour que tout soit clair pour vous, voici les principaux cas non garantis avec ce contrat :

LES ACCIDENTS NON PRIS EN CHARGE

- Les accidents survenus lorsque le conducteur n'a pas l'âge requis ou n'est pas détenteur du permis de conduire en état de validité.

TYPE DE CAMPING-CARS EXCLUS

- Les Camping-cars ayant subi des transformations les rendant non conformes à la circulation.

LES DOMMAGES NON GARANTIS

- Les dommages survenus lorsque le conducteur est en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.
- Les dommages survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions (ou leurs essais) soumises à autorisation des pouvoirs publics.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS

- Les dommages et accidents survenus dans le cas d'une location entre particuliers ne sont pas couverts si le cumul des jours de location annuel du camping-car excède 60 jours.
- En cas de vol, l'indemnisation est réduite de 30 % si les clés du véhicule ont été laissées dans ou sur le véhicule.
- Si le nombre de personnes dans le véhicule est supérieur à celui prévu par le constructeur, ou si le transport des passagers n'est pas effectué dans des conditions suffisantes de sécurité, un recours sera effectué.





Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur:



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur [axa.fr/demarche-citoyenne](https://www.axa.fr/demarche-citoyenne)

Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel.
En cas de doute votre interlocuteur AXA habituel peut vous renseigner. Parce qu'il est essentiel d'assurer la protection de vos données nous nous engageons à garantir leur sécurité et leur confidentialité.
www.axa.fr/configuration-securite/donnees-personnelles.html

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Juridica.** La filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - R.C.S. Versailles 572 079 150 - TVA Intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi • **AXA Assistance France Assurances.** Société anonyme de droit français au capital de 51 429 430,40 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 392 724, n° TVA Intracommunautaire FR 81 45 13 92 724, IDU N° FR 322155_01UWGT, et dont le siège social est situé 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff • **Entreprises régies par le Code des assurances.**

